

**15 000 € d'amende si vous encouragez autrui à ne pas se faire vacciner, ça vous tente ?**

écrit par Christine Tasin | 10 décembre 2023



**Notre commentateur Grelaud avait attiré notre attention il y a quelques jours sur le projet de loi sur les dérives**

**sectaires et notamment sur l'article 4 :**

*« Est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende la provocation à abandonner ou à s'abstenir de suivre un traitement médical thérapeutique ou prophylactique, lorsque cet abandon ou cette abstention est présenté comme bénéfique pour la santé des personnes visées (...) »*

<https://resistancerepublicaine.com/2023/12/05/refusez-larticle-4-du-projet-de-loi-sur-les-derives-sectaires-cest-la-penalisation-de-la-critique-des-vaccins/>

**Cet article revenait, sous une autre forme, sur l'un de mes articles sur le même sujet.**

<https://resistancerepublicaine.com/2023/11/24/et-une-loi-pour-nous-mettre-en-prison-si-on-dissuade-autrui-de-se-faire-vaxxiner/>

**Or, il semble que sous cet article, notre commentateur Rahuel ait mis en cause l'interprétation de la proposition de loi faite par Gremaud :**

**Rahuel** dit :

[5 DÉCEMBRE 2023 À 10H24](#)

*Bonjour Grelaud, l'article 4 du projet de Loi que vous cité n'est pas en concordance avec les termes que vous en rapportez! Il n'est nullement question dans cet article de propos concernant la dénonciation d'effets secondaires. Par contre, il évoque le fait d'inciter une personne à stopper ou ne pas suivre un traitement médical prescrit par un professionnel de santé et en ce cas cela devient effectivement un exercice illégal de la médecine. Aujourd'hui, tout thérapeute sérieux, hors médecine officielle, est conscient de ce danger et ne se risquerait pas sur ce terrain. À la lecture de cet article, tel que rédigé dans le projet en discussion actuellement au Sénat, je ne vois personnellement rien qui indique qu'il puisse être retenu contre un avis, une opinion,*

*exprimés oralement ou par quelque voie que ce soit concernant une thérapie médicale tant que son expression n'a pas pour objectif d'inciter un patient à encore une fois interrompre ou ne pas commencer un traitement médical prescrit par "la faculté". Belle journée à vous.*

**J'avoue être assez étonnée par cette interprétation, fallacieuse à mes yeux, d'autant que, peu de temps avant, le même Rahuel avait écrit... le contraire :**

Rahuel [24/11/2023](#)

*Bonjour Christine, je partage pleinement votre inquiétude au sujet de cette nouvelle forfaiture de la bande de crapules du manu. Mais pour autant, lorsque nous lisons attentivement ce qui ressort du conseil des ministres (version officielle) il se pourrait bien que des juristes "pointus" puissent transformer tout cela en un excellent boomerang qui leur reviendrait en pleine bobine. Peut-être suis-je en train de prendre mes désirs pour des réalités, mais j'y vois également et surtout une opportunité de retourner ces dispositions contre les "bandes à momo" . Quant aux thérapeutes ou officines des médecines dites "douces" ou "alternatives" il y a des lustres qu'ils savent en principe prendre les précautions nécessaires pour éviter de se faire "serrer" à titre individuel. Il y en a un qui doit jubiler, ancien magistrat arpentant assidûment le plateau de Cnews mais surtout ancien numéro 1 de la Mivilude et qui à ce titre n'était pas en reste pour y inscrire des pratiques de santé ayant pourtant fait preuve de leur efficacité mais ayant le tort de ne pas...alimenter les caisses de Bigpharma! En tous cas affaire à suivre.*

**Pour approfondir la réflexion de tous sur ce sujet je reviens sur le sujet.**

**Cette loi est aussi surnommée « anti Casasnovas », voici**

## **pourquoi :**

Thierry Casasnovas est un « gourou » (gourou du crudivorisme), suivi par plus de 500 000 personnes sur sa chaîne youtube. Il affirme aider les gens à mieux se nourrir, à mieux agir pour aller bien/mieux. Il a été mis en examen en mars dernier notamment pour «exercice illégal de la pharmacie» et «abus de confiance».

En clair, il lui est reproché d'avoir fait la promotion du jeûne et du crudivorisme, des pratiques considérées comme des «*dérives thérapeutiques*». Dans un rapport publié le 27 juin, l'Ordre des médecins rappelle que ces pratiques ne sont «*ni reconnues sur le plan scientifique, par la médecine conventionnelle, ni enseignées au cours de la formation initiale des professionnels de santé*». L'Ordre dénonçait par ailleurs «*l'absence d'encadrement des situations dangereuses*» pour les personnes qui ont recours à ce type de praticiens non diplômés.

[...]

C'est donc pour tenter de lutter contre ces «*dérives sectaires*» que la secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté et de la Ville, Sabrina Agresti-Roubache, a [présenté ce mercredi 15 novembre un projet de loi](#) qui permettra, s'il est voté, d'intégrer au Code pénal six nouveaux articles. Un nouveau délit spécifique d'«*assujettissement psychologique* » devrait voir le jour afin de mieux protéger les victimes. «*Ces situations de sujétion se manifestent par l'exercice de pressions graves ou réitérées ou de techniques propres à altérer le jugement*», explique-t-on dans l'entourage de la ministre.

Pourtant malgré son placement sous contrôle judiciaire depuis le mois de mars, [Thierry Casasnovas a repris la publication de ses vidéos](#). Le youtubeur a annoncé son grand retour sur la plateforme avec une «saison 2» de «Régénère», le nom donné à

sa société et à son compte YouTube. Dessus, il affirme proposer «des conseils génériques en alimentation et plus largement en hygiène de vie, destinés aux personnes souhaitant adopter une approche plus naturelle».

Mais malgré ses poursuites judiciaires, le soutien de ses fidèles ne faiblit pas. Son retour est même salué dans les commentaires de sa dernière vidéo. «Un bonheur de t'entendre à nouveau (...) tu resteras le meilleur», «Amputé ou pas, je te soutiens, Thierry», «Tu as fait ma journée»... peut-on lire parmi les centaines de réactions.

Le soutien indéfectible de sa communauté n'est pas nouveau. Alors qu'il est interdit d'exercer et donc dépourvu de revenus, le comité de soutien du Perpignanais s'était rapidement mobilisé en avril dernier pour lui venir en aide financièrement. Près de [100.000 euros avaient été récoltés grâce à une cagnotte](#) en seulement trois jours.

## **Préférer le jeûne à la chimiothérapie**

Depuis plus de dix ans, ce quarantenaire à l'accent chantant du Sud donne des «conseils» de santé et en alimentation sur YouTube, en opposition à la [médecine traditionnelle](#). Au total, ses vidéos ont généré plus de 100 millions de vues. Pour celui que ses abonnés surnomment «Titi», les pathologies et les symptômes seraient le résultat d'une mauvaise alimentation. Et le naturopathe affirme que le cancer serait «une opération de marketing» et le sida «une formidable supercherie».

Adepte du crudivorisme, Thierry Casasnovas prône une alimentation à base de produits crus et vante les mérites du jeûne, plutôt que de se soigner avec des médicaments. Dans une vidéo du 4 octobre 2014, le «gourou du cru» affirme par exemple que «la chimiothérapie n'a jamais soigné personne» et conseille de préférence la pratique du jeûne. Des paroles

prises à la lettre par certains abonnés, dont l'une a notamment arrêté de voir son médecin, «a perdu huit kilos à force de jeûner» et refuse de se faire vacciner, rapporte la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), dans son [rapport](#) de 2021.

Durant la crise de Covid-19, il s'est placé sans surprise dans la sphère des «covidos-sceptiques» et a multiplié les vidéos critiques sur les vaccins. «Si j'étais ministre de la Santé, ça serait réglé rapido, lance-t-il dans l'une de ses vidéos supprimée depuis. Bain froid et jeûne pour tout le monde, un petit peu de jus de carottes et vas-y que je t'envoie.»

[...]

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/qui-est-thierry-casasnovas-le-gourou-du-crudivorisme-sur-youtube-dans-le-viseur-de-la-justice-20231116>

**Je ne le connais pas suffisamment pour dire qui a raison et qui a tort, toujours est-il qu'il est mis en examen et qu'il gêne le pouvoir, comme Raoult, Perronne l'ont fait à propos de la vaccination Covid, qui sont, eux, de vrais médecins, de vrais scientifiques, les meilleurs de France et sans doute d'Europe.**

**Et il me semble que la loi contre les dérives sectaires pourrait permettre de s'en prendre autant à un **Casasnovas** qu'à un **Raoult** ou un **Perronne**, à un **Joyeux** à nouveau interdit d'exercice de la médecine, comme à tout militant de la ré-information comme moi. La petite phrase du projet de loi « lorsque cet abandon ou cette abstention **est présenté comme bénéfique** pour la santé des personnes visées (...) » manque en effet de précision.**

**« Présenté comme bénéfique »...**

**Par qui ? Par qui si ce n'est par le Ministre de la Santé, par le prétendu « Conseil scientifique » dont les membres**

consensuels avaient été soigneusement choisis par Macron et sa clique ? Il s'agit bien, dans cette proposition de loi, d'interdire toute contestation de la politique vouée à enrichir Big Pharma et donc de fermer la bouche de ceux qui dénoncent, (*au hasard ? il n'y a pas de hasard avec Macron*), l'imposture et les dangers de [la vaccination au Gardasil](#) contre le papillomavirus.

Pour approfondir :

Analyse de la loi ci-dessous par le dit Casanovas

En complément, une autre analyse, de Fabien Moine, autre « gourou » se disant « *praticien en santé naturelle, professeur de naturopathie, accompagnateur de jeûne, auteur, réalisateur et éditeur. J'exerce mon activité à travers différentes pratiques avec comme point commun la pédagogie et la transmission d'information.* »

Je ne fais nullement l'apologie de ces 2 « gourous » que je n'ai d'ailleurs jamais écoutés, je ne crache aucunement sur la médecine officielle, surtout pas.

**Je m'interroge sur ses dérives et ses préoccupations essentiellement financières.** Les liens entre politiques et labos sont trop étroits malgré les précautions prises pour les cacher (pensez aux textos de der Leyen à Pfizer...) pour que l'on soit fondés à se méfier et à chercher la montagne cachée par une autre montagne. Or le projet de loi que nous évoquons est bien une montagne qui en cache une autre, terrible.

**Je m'interroge également sur les complots (oui, les complots) des mondialistes pour nous faire crever et faire ainsi mécaniquement diminuer la population mondiale en visant essentiellement les Occidentaux, trop bien éduqués,**

**trop riches, trop râleurs...**